

OGM – Procès de Versailles : la relaxe n'a pas été confirmée...

Par Christophe NOISETTE

Publié le 20/11/2009, modifié le 27/02/2025

A Versailles, vendredi 20 novembre 2009, étaient jugés en appel 58 Faucheurs volontaires, pour la destruction d'une parcelle de maïs GM à Poinville (Eure-et-Loir) appartenant à Monsanto. Le procureur de la République a requis, à l'encontre de 53 Faucheurs volontaires, trois mois de prison avec sursis et 1000 euros d'amende... et à l'encontre de quatre Faucheurs, considérés comme récidivistes, 100 jours amende à 30 euros / jour...

On est loin du jugement de la première instance qui avait décidé de relaxer les Faucheurs. En effet, le Tribunal d'Orléans, le 5 juin 2008 [\[1\]](#), n'avait pas suivi le réquisitoire du Procureur de la République (à savoir trois mois de prison avec sursis et 500 euros d'amende). Est-ce que le Tribunal de Versailles nous réserve la même surprise ? Il faudra attendre le délibéré, qui sera rendu le 22 janvier 2010.

Franciska Soler, une des inculpés, précisait à Inf'OGM que Monsanto avait demandé 1,3 millions d'euros au titre des dommages et intérêts... soit un million de plus que ce que l'entreprise avait demandé en première instance... Il s'agit pourtant de la même parcelle...

Par ailleurs, le Procureur a également requis une amende de 300 euros pour 23 des 58 Faucheurs pour refus de prélèvement d'ADN...

[\[1\] Procès de Chartres : relaxe pour 58 Faucheurs volontaires](#)

Adresse de cet article : <https://infogm.org/ogm-proces-de-versailles-la-relaxe-na-pas-ete-confirmee/>